



Accueil De Loisirs Aventure Ados

Règlement Intérieur 2025

Service enfance, petite

L'équipe d'animation :

M Florian MARCQ, Directeur, Me Coralie PAEA, Animatrice
Me Edwige VOICHOT et Me Adélaïde RANGAN, Animatrices vacances

Horaires d'ouverture et responsabilité :

A l'accueil de jeunes

En période scolaire Les mercredis, de 13h30 à 17h00

En période de vacances scolaires **Voir le programme**

En parallèle du programme, le centre est ouvert en accueil libre, sans inscription préalable, aux heures d'ouverture (le mercredi, de 13h30 à 17h00). Le but étant de permettre aux jeunes de venir au centre pour discuter, monter des projets, se retrouver entre amis...

Après la fermeture du centre, votre enfant n'est plus sous la responsabilité de la Ville. Si votre enfant doit être accompagné pour quitter le centre, l'accompagnateur doit être présent à la fermeture du centre. Dans le cas contraire, nous vous contacterons dans un premier temps.

Coordonnées :

Accueil municipal de jeunes Aventure Ados
Espace Bavoux Lançon – 24, rue Rosset
39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 03 84 45 63 77
Portable: 06 07 98 03 65
Mail : centre.ados@mairie-saint-claude.fr

Modalités d'inscription :

L'inscription est prise en compte dès réception du paiement de la cotisation et du dossier administratif complet :

- **Fiche de renseignements**
- **Assurance scolaire/extrascolaire ou de responsabilité civile**
- **Fiche sanitaire (copie du carnet de santé-pages de vaccination)**
- **Photo d'identité**
- **Règlement intérieur signé.**
- **Dernier Avis d'imposition et attestation de paiement CAF**

Documents qui peuvent être demandés lors des inscriptions pour des séjours ou certaines activités :

Carte vitale, autorisation de sortie du territoire, carte d'identité, savoir-nager, attestation de non contre pratique d'une activité sportive...

Pour des raisons de sécurité et de bien-être, aucun nouvel inscrit ne pourra partir sur un séjour sans avoir fait au préalable plusieurs activités sur la structure.

La tarification :

Des tarifs modulés sont établis pour les activités et les séjours. Ils seront calculés en fonction du revenu fiscale de référence et sur présentation de l'attestation de paiement CAF (tarifs revus chaque année).

Pour connaître votre tarif, vous pouvez vous présenter au Service enfance, petites enfances ou au Centre Ados munis de votre avis d'imposition et de votre relevé d'allocations familiales. En cas de non présentation des revenus, le tarif maximum sera appliqué.

Une réduction de 50% est appliquée sur présentation de la carte d'adhérent de l'Espace Mosaïque de Saint-Claude.

Le Centre Aventure Ados est partenaire de la carte avantage jeune, une réduction de 5 € est possible sur l'adhésion.

Le cumul des deux réductions ne peut s'effectuer.

Un supplément est demandé aux familles, pour les sorties exceptionnelles. **L'inscription à une sortie ou à un camp est validée après réception du paiement et de l'autorisation parentale. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir respecter le délai d'inscription.**

Aucun remboursement ne sera effectué si le jeune inscrit n'a pas prévenu de son absence avant l'activité.

Lors des sorties, en cas de retard, nous attendrons 10 minutes après l'heure prévue. A l'issue, le groupe partira et aucun remboursement n'aura lieu.

- Paiement en deux fois possible:

En cas de difficulté, une facilité de paiement peut être envisagée uniquement sur les séjours. (Par chèques : établis lors de l'inscription)

- Réduction suite au forfait chantier :

Formule : 10 heures effectuées = 30,00 € de réduction / 20 heures effectuées = 60,00 € de réduction / 30 heures effectuées = 90,00 € de réduction

Modification du programme :

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme :

- Si les conditions météorologiques ne sont pas propices au bon déroulement de l'activité
- Pour répondre à une demande (dans la limite de nos moyens)
- Pour un nombre insuffisant d'inscrits.

Concernant l'annulation d'une sortie, un avoir correspondant à la somme engagée sera transféré sur une prochaine sortie.

Informations relatives à votre enfant :

Pour un meilleur accueil de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir nous informer des difficultés de votre enfant tant au niveau social (enfant suivi par un éducateur...) que médical (allergie, asthme...). Toute information restera confidentielle.

Le comportement

À destination de l'adolescent

Vos devoirs

Les relations :

- Dire « *Bonjour* », en arrivant au centre et « *Au revoir* », en repartant.
- S'inscrire sur le registre de présences en arrivant et repartant de la structure en notant les heures et en ajoutant sa signature.
- « *Merci* » et « *S'il vous plaît* », quand la situation le nécessite.
- Pas de langage grossier.
- Respecter les autres et ces animateurs
- Mesurer l'intensité de sa voix : parler au lieu de crier, pour communiquer.
- Aucune forme de moquerie n'est tolérée.
- Éteindre son portable en activité.
- Être à l'heure
- Prévenir de son absence

L'hygiène :

- Nettoyer la salle d'activité après chaque goûter.
- Se laver les mains avant de manger et après avoir été aux toilettes.

Les locaux et matériels :

- Ne pas oublier de tirer la chasse d'eau après chaque utilisation.
- Prendre soin du matériel mis à votre disposition.
- Fermer les portes derrière soi.
- Éteindre les lumières.
- Ne pas courir dans les escaliers.
- Pas de vélo dans la cour, le vélo est uniquement un moyen de locomotion pour venir au centre.
- Vérifier le matériel après chaque utilisation afin que tous les éléments du jeu soient bien rangés.
- Toute dégradation entraîne une réparation du groupe, matérielle ou financière.

Les interdits :

- Toutes formes de violence physique ou morale.
- Les propos racistes ou dégradants.
- L'alcool, le tabac, les vaporettes et toutes substances illicites.
- Le vol.
- Le port d'armes blanches (couteau, cutter) ou à feu.

Vos droits

Un jeune peut venir avec des affaires personnelles (MP3, téléphone portable, etc.) mais nous ne l'encourageons pas à le faire et déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les jeunes partent seuls du centre après la fermeture sauf si les parents nous précisent qu'ils souhaitent récupérer leur enfant, auquel cas l'accompagnateur devra être présent à la sortie du centre.

Vous avez le droit de donner votre avis sur le choix des activités.

Vous avez le choix de venir pour la journée ou la demi-journée, en fonction des activités proposées ou le temps désiré en accueil libre.

Vous avez le droit de vous exprimer, lors des « *réunions-bilans* ».

Les jeunes ont la possibilité de rester au centre ados pour prendre leur repas du midi (fournis par les parents)

Les sanctions

3 étapes face à un comportement inacceptable :

- Le dialogue avec le jeune + un avertissement oral ou écrit
- Au bout de 3 avertissements, nous annulons la participation du jeune à une activité et **aucun remboursement ne sera effectué. L'équipe d'animation prévient les parents pour envisager un rendez-vous afin de trouver une solution.**
- Si le jeune persiste, un rapport sera rédigé par le Directeur de la structure pour envisager une exclusion temporaire ou définitive du centre. Cette décision sera prise en concertation avec les responsables du service enfance, petite enfance

Un règlement spécifique pour chaque séjour peut être établi, il devra être signé par le responsable légal et le jeune.

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :